vinetur

Une commission du Parlement européen approuve un plan cancer appelant à des mentions sanitaires sur toutes les boissons alcoolisées

Le texte maintient la pression en faveur d’un encadrement plus strict de la publicité, avec une formulation qui distingue la consommation nocive de la consommation globale.

mercredi 30 septembre 2026



Les eurodéputés ont rapproché un texte révisé sur la prévention du cancer d’un vote en séance plénière, en soutenant une formulation qui maintient la pression sur la politique de l’alcool tout en établissant une distinction plus nette entre la consommation globale

et ce qu'il qualifie de consommation nocive.

La commission de la santé publique du Parlement européen a approuvé la résolution à Strasbourg par 27 voix contre 8, avec 4 abstentions, dans le cadre de l'examen du plan européen de lutte contre le cancer. Le texte sera soumis au vote de l'ensemble du Parlement dans les prochaines semaines.

Le texte couvre un large éventail de questions de santé publique, du dépistage et des traitements au tabac, aux produits nicotiniques et à l'étiquetage des denrées alimentaires. Mais l'une des parties les plus suivies concerne l'alcool, y compris le vin, car elle appelle à de nouvelles règles d'étiquetage, à des mesures de prévention plus fortes et à des limites plus strictes sur la publicité destinée aux mineurs.

Dans la résolution, les eurodéputés ont rappelé l'intention affichée par la Commission européenne, dans le cadre du plan cancer, d'exiger des listes d'ingrédients et des déclarations nutritionnelles sur les étiquettes de toutes les boissons alcoolisées. La commission a pris acte de ce qu'elle a décrit comme des progrès du secteur des boissons alcoolisées en matière d'étiquetage numérique et du secteur vitivinicole en matière d'ajout d'informations sur les ingrédients, mais a estimé que les progrès restaient limités pour rendre obligatoires les listes d'ingrédients, les déclarations nutritionnelles et les informations sanitaires pour toutes les boissons alcoolisées.

La commission a appelé la Commission à présenter « sans plus tarder » une législation qui imposerait des informations sanitaires clairement visibles sur toutes les boissons alcoolisées, l'étiquetage numérique venant en complément. Elle a indiqué que de telles mesures devraient accorder une attention particulière à la protection des mineurs, des jeunes et d'autres groupes vulnérables.

Les eurodéputés ont également demandé une stratégie révisée de l'UE sur l'alcool qui comprendrait une approche européenne visant à éliminer la consommation d'alcool chez les mineurs. La résolution demande à la Commission et aux États membres d'élaborer des campagnes de sensibilisation, en particulier à destination des publics plus jeunes, afin de fournir des informations claires sur les dommages liés à l'alcool, de soutenir des choix éclairés et d'améliorer la compréhension du public des effets sur la santé de la consommation nocive d'alcool, en particulier au-delà des niveaux indiqués

dans les recommandations de santé fondées sur des preuves.

Une autre partie demande à la Commission de proposer des mesures au niveau de l'UE pour réduire l'exposition à la publicité pour l'alcool et à d'autres formes de promotion, en particulier chez les mineurs et dans les environnements numériques, dans le cadre des efforts de prévention du cancer. Le texte appelle également à des mesures réglementaires pour empêcher la publicité et le parrainage liés à l'alcool dans les lieux où des mineurs pourraient être exposés.

Le langage de la commission reflète un débat qui divise depuis des années les groupes de santé publique et les producteurs d'alcool. Des versions antérieures et des affrontements politiques précédents autour du plan cancer avaient suscité, dans une partie de l'industrie du vin et plus largement des boissons, la crainte que l'UE ne traite toute consommation d'alcool de la même manière, quelle qu'en soit la quantité ou le mode de consommation. Dans le texte actuel, les eurodéputés emploient le terme de consommation nocive, une formulation que les groupes du secteur ont souvent jugée plus juste et moins punitive qu'un libellé plus large visant la consommation en tant que telle.

Néanmoins, l'effet pratique des mesures proposées pourrait être important pour les producteurs, importateurs, distributeurs et annonceurs. Des mentions sanitaires obligatoires sur les étiquettes, une divulgation plus large des ingrédients et des informations nutritionnelles, ainsi que de nouvelles restrictions en matière de marketing, pourraient alourdir les coûts de conformité et modifier la manière dont les produits alcoolisés sont présentés aux consommateurs dans l'ensemble du marché unique.

La résolution rattache ces propositions à la stratégie plus large de l'UE en matière de prévention du cancer. Elle affirme que la prévention est la stratégie de contrôle du cancer la plus rentable à long terme et appelle à des financements dédiés pour renforcer les politiques de prévention ainsi que l'accès au dépistage, au diagnostic et au traitement. Les eurodéputés ont indiqué que le prochain budget pluriannuel de l'UE devrait allouer au moins 10,05 milliards d'euros à la santé, dont 2,5 milliards d'euros pour des actions liées au cancer.

Le texte reprend également des arguments scientifiques et de santé publique qui ont façonné le débat sur l'alcool en Europe. Il note que l'éthanol contenu dans les boissons alcoolisées et l'acétaldéhyde produit par le métabolisme de l'éthanol sont classés par le Centre international de recherche sur le cancer comme cancérogènes pour l'être humain. Il cite aussi des estimations de l'Organisation de coopération et de développement économiques selon lesquelles jusqu'à 1 million de cas de cancer supplémentaires pourraient être évités entre 2023 et 2050 si les objectifs du plan sont atteints.

Le rapport de commission a été élaboré sous la houlette de l'eurodéputé roumain Vlad Voiculescu, qui a présenté la mesure comme une réponse de santé publique à une charge majeure dans l'ensemble du bloc. Dans une déclaration publiée à l'occasion du vote, il a indiqué que le cancer tue 1,3 million d'Européens chaque année et que 40 % de ces décès sont évitables. Il a affirmé que le plan cancer révisé pourrait sauver jusqu'à un demi-million de vies par an s'il s'appuyait sur une prévention renforcée, un financement stable, une responsabilité partagée et un suivi centré sur les patients.

Au-delà de l'alcool, la résolution soutient aussi des restrictions visant les dispositifs électroniques de tabac alternatifs, une hausse des taxes d'accise sur les produits du tabac et de la nicotine, ainsi qu'un étiquetage nutritionnel obligatoire et harmonisé pour les aliments vendus dans l'UE. Ces dispositions inscrivent le débat sur l'alcool dans un effort plus large des eurodéputés visant à utiliser l'étiquetage, la fiscalité et les limites à la publicité comme outils de réduction des maladies évitables.

Depuis des années, le secteur vitivinicole et d'autres producteurs de boissons alcoolisées soutiennent que les politiques publiques devraient distinguer l'abus de la consommation modérée et tenir compte des traditions culturelles et agricoles dans de nombreux États membres. Les défenseurs de la santé publique, à l'inverse, plaident pour des avertissements plus clairs et des règles de marketing plus strictes, estimant que les consommateurs sous-estiment souvent le risque de cancer lié à l'alcool et que les étiquettes actuelles n'apportent pas suffisamment d'informations.

Le prochain vote en plénière dira si le Parlement dans son ensemble est prêt à entériner la position de la commission ou à en adoucir certains passages. Si l'hémicycle approuve le texte, la pression augmentera sur la Commission européenne pour qu'elle

décide si, et comment, traduire ces recommandations en législation applicable dans l’ensemble du bloc de 27 États membres.